



AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans Version au 21 juin 2022

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Nom de la compétition : Régate SPIE VOILE

Autorité organisatrice : USC Voile

Grade 5A

(Intersérie catamaran et Open Bic : grade 5B)

Dimanche 1^{er} Octobre 2023

Plan d'eau de la Roucarié – Chemin del Bosc, Canitrot – 81640 Monesties

Cette épreuve sera la finale du critérium Grand Ouest Occitan, et servira à l'établissement du classement du critérium départemental de voile du Tarn.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs *A utiliser en cas de besoin*

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - *Le règlement du critérium Grand Ouest Occitan pour l'INVL et les Optimists*.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Annulé
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Annulé

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera sur le poste vigie départ.
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes Optimists, Open Bic, Catamaran présent sur les tables de rating, bateaux *ayant un rating INVL*.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant par mail à uscvoile@laposte.net ou sur place le jour de l'épreuve jusqu'à 10h30.

- 4.4 Pas d'inscriptions en ligne.

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *l'équipage d'un bateau devra être licencié dans un club du tarn pour être classé au classement du critérium départemental du tarn*

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants : Inscription gratuite

- 5.2 Autres frais :

inscriptions au repas avant le 27 septembre 12h00

Enfants moins de 12 ans : 8€

Ado+adultes : 15€/pers

Feuille inscription repas jointe .

6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve ne comportera pas de phase qualificative et finales

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :
Sur place de 9h à 10h30.
- 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
Néant
- 8.3 Jours de course :

8.3.1 **SAMEDI 29 SEPTEMBRE / REGATE D' ENTRAINEMENT** *dériveurs inter série +optimist*

*Matin 9h a 14h inscriptions
Premier départ : 14h
3 courses prévues
Résultats de la journée après les courses
19H00 Apéritif + **REPAS en suivant**
Inscription obligatoire pour le repas (voir 5.2)*

8.3.2 **DIMANCHE 01 OCTOBRE 2023 /**

REGATE COMPTANT POUR LE G.O.O et le CRITERIUM DEPARTEMENTAL DE VOILE DU TARN

*Confirmation d'inscription :
Jour et date : Dimanche 01 OCTOBRE de 9 h à 10 H 30*

*1er signal d'avertissement 11h pour toutes les séries .
6 courses maximum pour toutes les séries.*

- 8.4 *Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00*
- 8.5 *Remise des prix aussi tôt que possible après les courses (vers 17h00) suivie d'un pot de remerciement pour tous les présents.*

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.
- 9.2 [néant]
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4 néant
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Néant

11 LIEU

- 11.1 L'épreuve se déroulera sur le plan d'eau de la roucarié, devant le club USC Voile
- 11.2 La zone de course sera devant le club.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits (banane avec ou sans bouée de dégagement)

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le suivant : *Le classement général de l'épreuve se fera selon les règles classiques (annexe A des RCV) pour tous les participants. Le classement du critérium départemental de voile du tarn sera obtenu, pour chaque série (opti, open bic, INC, INVL) par extraction du classement général.*

14.2 1 courses validée est nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de trois courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand *trois* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs sont interdits sur le plan d'eau.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Des prix en nature offerts par la société SPIE ou autres lots pourront être distribués.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *le club par mail ou téléphone* : uscvoile@laposte.net
06.85.67.64.61

Possibilité d'arriver dès le vendredi soir 29/09/2023
Camping gratuit sur la Base Nautique possible

Pour l'hébergement :

- L'Office de Tourisme de Carmaux
 - 05.63.76.76.67
 - accueil@tourisme-tarn-carmaux.fr
- Office de Tourisme de Monesties
 - 05.63.76.19.17



Fiche d'inscription REGATE

Régate **SPIE VOILE CARMAUX**
Critérium GOO - Critérium Départemental Tarn

- * INTERSERIE DERIVEUR Epreuve : 5 A
 * OPTIMIST Epreuve 5A
 * CATAMARAN Epreuve 5 B
 * OPEN BIC Epreuve 5 B

Date : 01/10/2023

* cocher

Série	Categories (entourer) INVL OPT INC OBIC	N° de voile 	Nom du voilier
	Barreur	1 ^{er} équipier	2 ^e équipier
Nom			
Prénom			
N° de licence			
Club			
Sexe			
Date de naissance			
Adresse Mel			
<i>Je m'engage à respecter les règles de World Sailing. et en particulier l'article 19 de l'avis de course et la RCV3, en prenant le départ sous la seule responsabilité du skipper.</i>			
Signatures			



Autorisation Parentale

Je soussigné (Nom, Prénom)

Agissant en qualité de* : Père, Mère, Tuteur * rayer les mentions
inutiles

Atteste que (Nom et prénom de l'enfant)

- * a l'aptitude à s'immerger et à nager au moins 25 mètres,
- * et l'autorise à participer, sous mon entière responsabilité, à la régates du
01/10/2023 organisée par l'US Carmaux Voile
- * Autorise l'USC Voile à utiliser les images prises de mon enfant a des fins de
promotion de la voile .

Date et signature

*cocher

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>